

## POUR NOUS JOINDRE

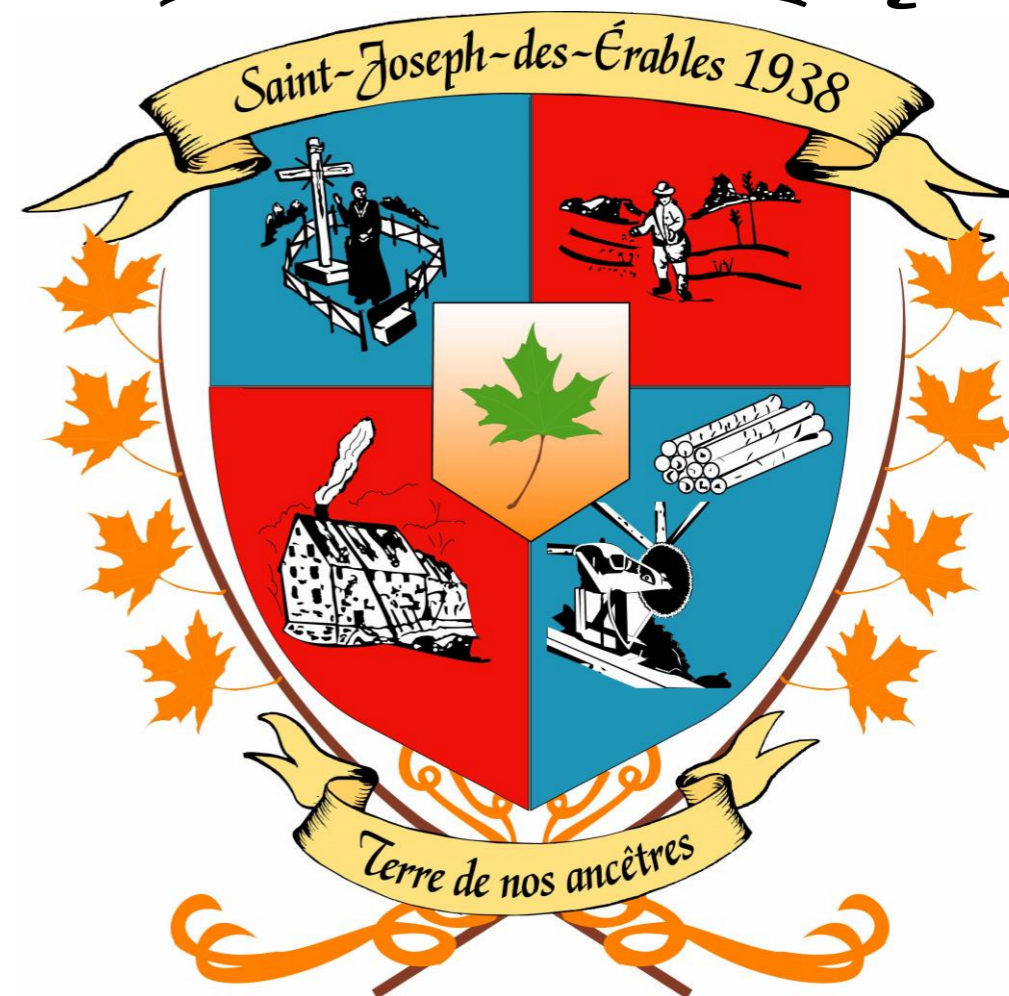
### DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu ..... 418-397-4772  
Télécopieur ..... 418-397-1555  
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com  
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :  
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 33, numéro 6, juillet 2019

# Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0  
[www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)  
Rédaction : Sophie Fortier

## Le mot du maire

Bonjour à tous,

Le Gouvernement du Québec, assisté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a créé un projet décret qui oblige les municipalités à respecter une zone d'intervention spéciale. Ce décret signifie que le développement dans cette zone sera très limité, ainsi que le maintien de nos acquis qui lui aussi sera très limité. Nous avons été informés que plusieurs sources ont été utilisées pour élaborer la cartographie de cette zone d'intervention spéciale. La cartographie des territoires inondés en 2017 et 2019 a été réalisée à partir des images de télédétection satellitaire, des photos aériennes, des délaissés de crue et des données du ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant les adresses pour lesquelles il y a eu des réclamations de dommages en 2019. Toutes ces données récoltées ont contribué à la production de cette carte.



Nous travaillons présentement à faire redéfinir cette zone en utilisant les côtes de crues des eaux fournies par les arpenteurs. Nous vous invitons aussi à faire part de vos constats d'erreur ou modifications à apporter à cette zone. Cela nous permettra d'établir une zone d'intervention réaliste.

De plus, nous vous remercions chers citoyens de vous être déplacés en grand nombre à la rencontre du 4 juillet dernier au Centre Castel de Ste-Marie. Votre collaboration et votre implication sont importantes dans ce processus, car c'est en étant tous ensemble que nous pourrions protéger notre héritage.

Meilleures salutations!

*Jeannot Roy, maire*

### **Zone d'intervention spéciale suite aux inondations**

#### **⚠ Avis à nos citoyens ⚠**

Suite aux inondations printanières 2019, une zone d'intervention spéciale a été établie par un projet de décret effectif depuis le 17 juin 2019. Certains secteurs de la zone d'intervention spéciale ne correspondent pas au niveau réel de l'inondation de 2019. Nous vous recommandons de consulter la cartographie de celle-ci à l'adresse suivante :

<https://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/carte-esri-czi/index.html>

Une consultation publique a eu lieu au Centre Castel de Ste-Marie, le 4 juillet, suite à cette rencontre, nous désirons vous informer que la municipalité fera tout son possible pour faire modifier cette zone d'intervention spéciale déterminée par le Gouvernement du Québec. Nous avons besoin de votre aide, si votre maison se retrouve dans cette zone, nous vous recommandons fortement d'écrire à [zis2019@mamh.gouv.qc.ca](mailto:zis2019@mamh.gouv.qc.ca) pour la faire retirer de cette zone. Vous avez jusqu'au 19 août pour vous faire entendre. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

### **Les cours d'eau sur le territoire de la MRC Robert-Cliche**

#### **Obstruction de cours d'eau, qu'est-ce qui doit faire?**

Une obstruction dans un cours d'eau est une obstruction qui gêne l'écoulement normal des eaux. Voici quelques exemples :

- Barrages de castors
- Pont et ponceau trop étroits
- Neige compactée, accumulation de glaces, affaissement de la rive dans le cours d'eau
- Troncs d'arbres ou autres débris

L'accumulation de sédiment n'est pas considérée comme une obstruction.

Vous avez connaissance qu'il y a une obstruction dans un cours d'eau et le niveau d'eau monte et menace de la sécurité des personnes et des biens, l'obstruction devra être enlevée afin de rétablir le libre écoulement de l'eau.

En situation d'urgence : veuillez contacter votre municipalité ou faire le 911.

En situation non urgente, mais préoccupante : veuillez contacter la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

Si vous êtes informé qu'il y a un barrage de castor, des activités de castors ou une obstruction qui ne constitue pas une menace: veuillez aussi contacter la MRC Robert-Cliche. Ces informations nous serviront à prévenir le risque que comporte une obstruction de cours d'eau.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.

**Éric Jacques**, Coordonnateur des cours d'eau pour la MRC Robert-Cliche

### **Programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®**

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables veut connaître votre intérêt à vous procurer des trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®.

En installant des pommes de douches et des aérateurs de robinet limiteurs de débit, vous contribuez à réduire votre consommation d'eau tout en faisant des économies sur votre facture d'électricité. Vous pouvez choisir entre 3 modèles de trousse.

Chaque trousse comprend :

- une pomme de douche fixe ou téléphone homologuée WaterSense® ;
- un aérateur de robinet de salle de bain homologué WaterSense® ;
- un aérateur de robinet de cuisine orientale ;
- un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements ;
- un sablier de douche d'une durée d'écoulement de 5 minutes.

Si vous êtes intéressés à vous procurer une trousse, vous pouvez nous contacter par Facebook, par courriel à [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com) ou par téléphone au 418-397-4772.

Vous pouvez répondre à notre sondage en ligne en suivant ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/F6F8C9H>

### **Séance du Conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi **13 août** à 19 h 00.



## Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables  
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

### AVIS PUBLIC À TOUTE PERSONNE HABILE À VOTER DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

- Lors d'une séance tenue le **2 Juillet 2019**, le conseil a adopté le règlement suivant :
  - Règlement no R-234-19 amendant le Règlement de lotissement no 218-17 visant à modifier les dimensions minimales
- Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement numéro **R-234-19** au plan d'urbanisme.
- Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 45 jours qui suivent la publication du présent avis.
- Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement numéro **234-19** au plan.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de juillet 2019.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière



## Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables  
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

### AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 141, RANG DES ÉRABLES, SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

#### Relatif à une demande de dérogation mineure (141, rang des Érables, lot 5 443 498)

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre au propriétaire concerné la construction d'un bâtiment d'élevage de volaille, afin d'augmenter son nombre d'unités animales sur ce site. Les distances séparatrices du bâtiment projeté avec les maisons voisines sont non conformes au règlement de zonage (217-17, article 9.2).

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire qui sera prévue le 13 août prochain à 19h00 au bureau municipal situé au 370-A rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de juillet 2019.

Sophie Fortier, Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe

# Comment reconnaître un coup de chaleur?

- Fatigue inhabituelle
- Étourdissements
- Maux de coeur
- Maux de tête
- Frissons
- Crampes musculaires

## Attention!

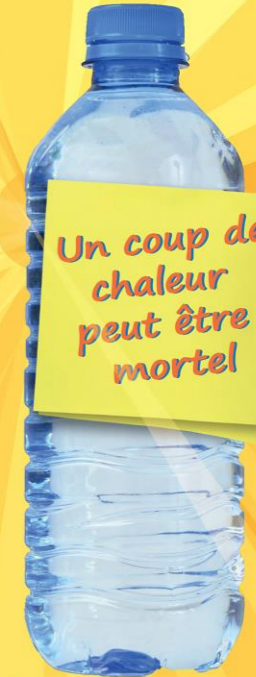
# Il y a danger

- Propos incohérents
- Perte d'équilibre
- Perte de conscience

**Il faut agir rapidement,  
efficacement et  
donner les premiers secours**

## Mesures de prévention

- Boire un verre d'eau toutes les 20 minutes
- Prendre des pauses fréquentes, au frais ou à l'ombre
- Reporter les tâches les plus ardues
- Porter des vêtements légers qui laissent passer l'air
- Accorder une attention particulière aux signes et symptômes, chez soi comme chez les autres



Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec